

INFO VITI-OENO 13

Information et Conseils collectifs pour le Vignoble des Bouches-du-Rhône

6 avril 2022

Préconisations rédigées à partir du BSV du 6 avril 2021 : www.agrometeo.fr

EN BREF...

Phénologie : tout début débourrement en zone tardive, en cours en zone précoce.

Excoriose : rares symptômes observés. Interventions à raisonner selon vos observations et la météo annoncée.

Vers de la grappe : pose de la confusion sexuelle à réaliser pour les zones concernées.

BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL

Le Bulletin de Santé du végétal est un document public et gratuit diffusé par internet. Il est destiné aux professionnels agricoles et aux gestionnaires de zones non agricoles. Dans chaque région, il publie des observations sur l'état sanitaire des végétaux et donne des indications sur le niveau de risque des différents bioagresseurs : maladies, insectes, acariens... mais également des informations sur les méthodes préventives, la faune utile... Aucune préconisation de traitement phytopharmaceutique n'est donnée dans le BSV. Le BSV Viticulture PACA est élaboré à partir du suivi régulier de plus de 132 parcelles de vigne, effectué par une vingtaine de techniciens. Il paraît chaque semaine en saison. C'est un document objectif sur l'état sanitaire du vignoble et sur le risque de développement des bioagresseurs. Il est rédigé conjointement par les Chambres d'agriculture du Vaucluse, des Bouches-du-Rhône et du Var.

Sur le site www.bsv-paca.fr vous pouvez consulter les BSV mais aussi vous abonner pour recevoir dans votre boîte mail le BSV dès sa parution.

CHOIX DES EXEMPLES DE SPECIALITES COMMERCIALES DANS VOS BULLETINS

La majorité des Chambres d'agriculture de l'Arc méditerranéen sont agréées par le Ministère en charge de l'agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Dans ce contexte, la citation d'un nom de spécialité commerciale est obligatoire. Pour la filière viticole, un groupe de travail issu de l'Arc méditerranéen a défini des critères de choix permettant de construire une liste de spécialités commerciales dont vous retrouverez les noms dans vos bulletins d'information techniques. Les spécialités commerciales sont retenues selon les critères d'efficacité, de toxicité, de DRE (Délai de Rentrée), de ZNT aquatique (Zone Non Traitée), des DSR (Distances de Sécurité Riverains) et des DVP (Dispositif Végétalisé Permanent). Pour répondre aux impasses techniques, certains produits pourront être préconisés alors qu'ils ne satisfont pas aux critères précédents. Ces listes ne comprennent aucune spécialité commerciale CMR 1A, 1B et 2 (Cancérogène, Mutagène et Reprotoxique). Les spécialités H362 sont reprotoxiques entrant dans une autre classification : « peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel ». Le code du travail (art. 4152-10) interdit d'affecter ou de maintenir les femmes enceintes et les femmes allaitantes à des postes de travail les exposant aux agents chimiques pour la reproduction de catégorie 1A, 1B, ou catégorie supplémentaire des effets sur ou via l'allaitement. Pour vous permettre de choisir vos spécialités commerciales en tenant compte des contraintes rencontrées sur vos propres exploitations, vous pouvez consulter les tableaux plus exhaustifs des dernières éditions du Guide des Vignobles Rhône-Méditerranée ou du Coût des Fournitures en Viticulture et Œnologie ou faire appel à votre conseiller Chambre d'agriculture. Rappel : seule l'étiquette de la spécialité commerciale fait foi. Cette sélection de spécialités commerciales n'exclue pas de tenir compte de leurs conditions d'utilisation et des bonnes pratiques agricoles (port des EPI...).

POINT CLIMATIQUE (CRIIAM SUD) ET PHENOLOGIQUE



La pluviométrie de cet automne (octobre à décembre) est excédentaire : entre 1.2 (est et ouest du département - Camargue et Sainte Victoire) et 1.5 fois la pluviométrie normale (centre du département Berre, Eguilles Le Puy Sainte Réparate).

Celle de cet hiver (janvier à mars) est très déficitaire : entre 0.3 et 0.5 fois la pluviométrie normale.

% de la pluviométrie normale :

Station Période	Arles	Les Baux de Pce	St Rémy	Berre	Eguilles	Le Puy Ste Rép	Puyloubier	Trets
oct déc	123%	120%	121%	147%	128%	137%	122%	123%
janv mars	45%	44%	28%	46%	39%	28%	38%	36%

Le déficit pluviométrique que nous connaissons depuis cet hiver engendre les premiers arrêts de sécheresse :

- État de Vigilance pour l'ensemble de notre département
- États d'alerte sur l'Arc aval

A consulter : [ICI](#)

Les températures de janvier et mars 2022 ont été irrégulières par rapport aux moyennes habituelles, parfois excédentaires, parfois déficitaires. Le mois de février a été particulièrement doux avec en moyenne 2°C de plus par rapport aux moyennes pluriannuelles enregistrées.

Le débourrement a commencé sur tout le département. A ce jour, les stades phénologiques observés sont en retard d'une semaine par rapport à 2021, année précoce.

Les stades observés cette semaine sont les suivants :

Observations Des 5/6 avril	Zone très précoce et Zone précoce	Zone tardive
Exemples	Pourtour de l'étang de Berre, Cassis, Arles, Tarascon, Noves, St Rémy de Provence, Eyguières, Pélissanne, Lambesc	Venelles, Eguilles, St Cannat, le Puy Ste Réparate, Trets, Rousset, Rognes, Lambesc, Puyloubier, Eygalières
Stades observés	A à F avec C/D majoritaire	A à C (coteaux bien exposés) avec A/B majoritaire

Les températures négatives des 4/5 avril ont pu occasionner très localement des dégâts dans des parcelles où le stade débourrement était dépassé.

DEBOURREMENT ET RISQUES DE GEL (GUIDE 2022 P : 39)

Qu'est ce qui déclenche le débourrement ? Une période de froid suivi d'un réchauffement printanier.

Peut-on prévoir la date ? Celle-ci est conditionnée par la somme des températures enregistrées après la levée de dormance. Elle est sous l'influence de la vigueur de la souche. Le débourrement est d'autant plus précoce que les bois ont peu de vigueur. La date de taille a bien sûr aussi un rôle : en retardant la taille fin mars, on peut retarder le débourrement de 5 à 10 jours par rapport à une taille en janvier/février.

Pourquoi est-il parfois irrégulier ? Les bourgeons les plus éloignés du tronc démarrent en premier. C'est l'acrotonie. Elle est plus ou moins marquée selon les cépages, le mode de taille et aussi l'alternance de périodes de froid /chaud.

Et la sensibilité au gel ? Arrivés au stade C, les bourgeons peuvent geler si la température descend en dessous de - 2.5°C en situation humide et de - 4°C en situation sèche.

Dans les zones gélives, mettre en œuvre toutes les actions permettant de diminuer l'humidité et d'augmenter la ventilation au niveau des bourgeons :

- Tondre à ras les parcelles enherbées et les bordures,
- Si une gelée est annoncée dans les 48H, éviter de travailler les sols. En effet, l'évaporation de l'eau contenue dans la partie travaillée peut augmenter l'humidité localement et aggraver les risques de gel.

Vous trouverez la plaquette Chambre d'agriculture sur le gel : [ICI](#)

Aide complémentaire gel 2021 pour les agriculteurs assurés :

Les agriculteurs victimes du gel d'avril 2021 et couverts par une assurance multirisque climatique peuvent bénéficier d'une aide complémentaire. La demande doit être réalisée avant le 6 mai 2022 à 14h00. Vous trouverez les informations concernant cette demande d'aide : [ICI](#)

EXCORIOSE (GUIDE 2022 P : 18)

OBSERVATIONS AU VIGNOBLE



Comme en 2021, les symptômes d'excoarose sont plus facilement observés que les années précédentes.

Attention à ne pas confondre les symptômes d'excoarose (nécroses brunâtres à la base de sarments) avec des bois blancs ponctués de noir (champignons inoffensifs).

Excoarose : % de coursons atteints	0	1 à 10 %	> à 10 %
Nombre de parcelles observées	11	22	8

La maladie est présente dans les ¾ des parcelles observées, avec une fréquence variable.

Evolution de 2010 à 2022 de l'excoarose dans notre réseau :

	% de parcelles atteintes	Année												
		2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Fréquence	0	27	28	51	50	61	67	29	49	8	20	19	11	5
	1 à 10	53	51	49	47	36	27	42	51	50	73	57	73	60
	Sup à 10	20	21	0	3	3	6	29	0	42	7	24	16	35

STRATEGIE DE PROTECTION CONTRE L'EXCORIOSE (PAS D'ALTERNATIVE, SI NECESSAIRE)

Une forte attaque d'excoriose peut fragiliser les bois de l'année précédente et les rendre plus sensibles à la casse (notamment face au vent). Ce phénomène est accentué par l'absence de palissage.

Réaliser des observations dans chaque parcelle (en ciblant en priorité, les cépages plus sensibles : Grenache, Caladoc, Cabernet Sauvignon, Marselan, Rolle, Alicante B....) sur 100 coursons pris au hasard dans la parcelle.

Remarque : Les contaminations sont possibles sur une large plage de température (entre 5 et 35°C). Il faut une douzaine d'heures d'humectation pour que la contamination puisse avoir lieu à 10°C. Il faut 9 heures à 15°C.

La période de sensibilité va de l'éclatement du bourgeon (stade D) à 2-3 feuilles étalées (stade E). Le stade éclatement du bourgeon n'est pas encore atteint sur le département, sauf en zone très précoce.

En fonction de la fréquence des symptômes :

- **Absence ou présence faible de la maladie** : aucun traitement à envisager
- **Présence importante, significative et régulière de symptômes** : stratégie à 2 traitements pour couvrir le stade de réceptivité de la vigne, si symptômes significatifs, avant une période pluvieuse ou humide :

1ère intervention lorsque 50% des bourgeons sont au stade D ou BBCH 10. Puis **2ème intervention** lorsque 50% des bourgeons sont au stade E ou BBCH 12-13, soit environ 8 jours plus tard. A réaliser de préférence avec des soufres mouillables (Kumulus DF, Microthiol SP Disperss, ...) à la dose de 1.25kg/hl. Fiche CEPP 2021-008 [ICI](#)



Viticulture biologique : Seul l'emploi de soufre est autorisé en Viticulture Biologique. Voir stratégie ci-dessus.

MESURES PROPHYLACTIQUES

Il n'y a pas de méthodes alternatives directes pour lutter contre l'excoriose. Seule la prophylaxie peut limiter la propagation de la maladie. Limiter la vigueur qui favorise la maladie (fertilisation, enherbement adapté...). A la taille, privilégier les bois sains.

Dans tous les cas, il est inutile d'intervenir contre l'excoriose en l'absence de pluies annoncées sur le stade de réceptivité ou après le stade E

PULVERISATION EN DEBUT DE VEGETATION (GUIDE 2022 P : 19)

L'usage des panneaux récupérateurs et/ou des appareils à jet projeté sont les mieux adaptés aux interventions précoces. Ils permettent de limiter les pertes de pulvérisation en localisant les gouttelettes sur les jeunes pousses.

Le traitement doit être effectué avec une bouillie préparée en concentration c'est à dire à la dose par hl (=1/10 de la dose par ha) avec un volume de bouillie de 200 à 300l/ha (exemple : Microthiol SP Disperss, soufre mouillable contre l'excoriose à 1.25kg/hl, 2.5kg de soufre pour 200l/ha de bouillie). A défaut, le pulvérisateur pneumatique ou à jet porté peut être utilisé en fermant l'alimentation des buses ou des diffuseurs non dirigés vers la végétation.

ERINOSE ET ACARIOSE (GUIDE 2022 P : 34)

Pour les très rares parcelles où des problèmes importants ont été observés en 2021, une intervention peut être justifiée : mais attention elle reste ciblée à des stades bien précis.

Une application de soufre mouillable : du stade bourgeon dans le coton B ou BBCH 05 au stade pointe verte C ou BBCH 09, à 20kg/ha ou 2kg/hl - dose supérieure à celle homologuée contre l'excoriose (exemple, Thiovit jet microbilles...) suffit en général à enrayer le développement de l'acariose et de l'érinose.

En Viticulture Biologique, l'emploi de soufre pour lutter contre l'oïdium permet généralement la maîtrise de l'érinose.

CHENILLES BOURRUES ET NOCTUELLES (GUIDE 2022 P :40)

Une parcelle qui donne l'impression de ne pas pousser, doit attirer votre attention et être contrôlée pour vérifier l'absence ou la présence de chenilles bourrues ou noctuelles.

Contrairement aux noctuelles qui se cachent dans les premiers cm du sol, les chenilles bourrues s'observent directement sur les coursons où elles dévorent les jeunes rameaux.

Pour l'instant très peu de parcelles observées présentent des bourgeons mangés en zone très précoce.

VERS DE LA GRAPPE

Les vols ont démarré mi-mars en zone très précoce et démarrent cette semaine en zone tardive. La pose de la confusion sexuelle est à réaliser cette semaine au plus tard en secteur précoce et la semaine prochaine en zone tardive.

La confusion sexuelle est une méthode de lutte biotechnique collective contre les tordeuses de la grappe, c'est une solution de biocontrôle, utilisable également en Agriculture Biologique. Fiche CEPP 2020 -009 : [ICI](#)

Les avantages de la confusion sont son efficacité vis-à-vis des vers de la grappe (attention cependant, pas de protection couplée avec les cicadelles), une sérénité quant au raisonnement des dates d'interventions, la préservation de l'environnement et de la biodiversité par la non-utilisation d'insecticide.

Le principe est de perturber la phase de rapprochement des papillons mâles et femelles par émission de phéromones synthétiques en grande quantité. Les mâles ne sont alors plus capables de localiser les femelles et les accouplements sont perturbés.

La confusion sexuelle ne donne de bons résultats que si elle est mise en œuvre sur des populations réduites au départ et sur des surfaces conséquentes (10ha minimum).

En première année de confusion, un traitement préventif sur les premières éclosions de la première génération est fortement conseillé dans les secteurs à fortes pressions. Le suivi des populations est indispensable à chaque génération pour s'assurer de l'efficacité de la confusion sexuelle.

Exemple, secteur eudémis : Rak 2 new (EZ-7,9 dodécadienyl acétate + N-dodécyl acétate), 500 diffuseurs/ha + bordures ou Checkmate Puffer LB (EZ 7,9 dodécadien – 1 YL acetate), 2.5 à 3 aérosols/ha.

Le temps de pose est très différent selon le type de système choisi.

ACTUALITES REGLEMENTAIRES

Retraits des matières actives :

Produit commercial	Matière active	Commercialisation	Fin d'utilisation
Alleato 80WG	Fosetyl Al	non	05/05/2022
Camaro	Amisulbron + folpel	non	06/01/2023
Cuprofix F disperss	Cuivre + folpel	non	16/07/2022
Prev -am Plus		Fin 15/06/2022	15/06/2023
Nombreux produits	Mancozèbe	non	04/01/2022
Ecrin pro, karamat pro	Fenbuconazole	non	30/04/2022
Safran, Brezza	Fenbuconazole, tetraconazole	non	31/07/2022
Systhane flex, licorne flex	Myclobutanil	non	31/05/2022

Votre prochain bulletin : le 21 avril

Rédaction, coordination

Didier Richy : Tél. 06 30 51 44 02

Vanessa Fabreguette : Tél. 06 74 55 81 19

[Vos Infos Viti / BSV / Vidéos en un clic](#)

« La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est agréée par le Ministère de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produit phytosanitaire sous le N°IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. »

Avec le financement de :



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»